



## Communiqué

Pour diffusion immédiate

### **Un test de dépistage de la COVID-19 et un résultat négatif au test seront exigés avant le départ pour tous les voyageurs aériens qui arrivent au Canada**

Le 31 décembre 2020

Ottawa

Gouvernement du Canada

La pandémie de la COVID-19 a créé une crise mondiale sans précédent qui a des répercussions importantes sur l'industrie aérienne et tous les voyageurs canadiens. Le gouvernement du Canada a mis en place de multiples mesures pour protéger la santé et la sécurité des Canadiens et pour empêcher que le transport aérien ne soit une source d'introduction et de propagation de la COVID-19 et de nouvelles variantes du virus au Canada.

Depuis le 13 mars 2020, le gouvernement du Canada a fortement déconseillé les voyages non essentiels, et a précisé que les restrictions et les mesures relatives aux voyages peuvent être modifiées en tout temps et au besoin pour des raisons de santé publique.

Le ministre des Transports, l'honorable Marc Garneau, exige qu'à compter du 7 janvier 2021, à 0 h 1 (HNE), tous les passagers aériens âgés de cinq ans ou plus soient déclarés négatifs à la COVID-19 avant qu'ils n'effectuent un voyage à partir d'un pays étranger vers le Canada. La date de mise en œuvre accorde à tous les transporteurs aériens, tant étrangers que canadiens, suffisamment de temps pour se conformer aux nouvelles exigences.

La documentation d'un résultat négatif à un test effectué en laboratoire doit être présentée au transporteur aérien avant l'embarquement sur un vol à destination du Canada. Le test doit être effectué au moyen d'un test d'amplification en chaîne par polymérase (test PCR) pour le dépistage de la COVID-19 et être réalisé au cours des 72 heures avant le départ prévu du voyageur à destination du Canada.

Toute personne qui reçoit un résultat négatif au test de dépistage et qui est autorisée à entrer au Canada doit quand même se soumettre à la quarantaine obligatoire de 14 jours complets.

Le gouvernement du Canada augmentera davantage ses efforts de surveillance pour veiller à ce que les voyageurs entrant au Canada respectent la période de quarantaine obligatoire de 14 jours en vigueur prévue par la *Loi sur la mise en quarantaine*.

Comme c'est le cas depuis des mois, tous les voyageurs verront leur plan de quarantaine examiné par un fonctionnaire du gouvernement et, s'il ne convient pas, ils devront se mettre en quarantaine dans une installation de quarantaine fédérale. Les voyageurs qui se rendent au Canada doivent utiliser l'application ou le site Web ArriveCan et fournir des coordonnées exactes ainsi que leur plan de quarantaine obligatoire de 14 jours avant ou au moment de leur entrée.

La violation de toute directive donnée à l'entrée au Canada constitue une infraction à la *Loi sur la mise en quarantaine* et peut entraîner une peine d'emprisonnement maximal de six mois, une amende de 750 000 dollars ou ces deux sanctions.



Les Canadiens qui voyagent actuellement et qui reviennent bientôt au Canada devraient commencer immédiatement à planifier un test de dépistage de la COVID-19 en vue d'éviter de retarder leur retour au Canada. Les Canadiens qui prévoient voyager à l'étranger devraient réfléchir à la manière dont ils se conformeront à ces exigences avant le départ.

## Citations

« Notre gouvernement demeure déterminé à protéger la santé et la sécurité des Canadiens. Ces nouvelles mesures offriront un autre niveau de protection aux Canadiens et aux Canadiennes, alors que nous continuons d'évaluer les risques pour la santé publique et que nous travaillons à limiter la propagation de la COVID-19 au Canada ».

*Le ministre des Transports  
L'honorable Marc Garneau*

« Depuis l'apparition de la COVID-19, nous avons mis en place des mesures rigoureuses pour empêcher l'importation de cas de COVID-19. Dès le 7 janvier, nous exigerons des voyageurs se rendant au Canada qu'ils soient déclarés négatifs à la suite d'un test de dépistage de la COVID-19 avant l'embarquement sur leur vol. La quarantaine de 14 jours demeurera également en vigueur. Nous pouvons tous travailler ensemble pour sauver des vies. Restez au Canada et suivez les directives de santé publique pour vous protéger, et pour protéger vos proches et votre collectivité. »

*La ministre de la Santé  
L'honorable Patty Hajdu*

« À mesure que la situation mondiale évolue, nous continuons à travailler avec nos partenaires pour aider à prévenir la propagation de la COVID-19 au Canada dans tous les points d'entrée internationaux. La nouvelle exigence relative au test constitue un degré de protection supplémentaire qui contribue à rendre les mesures de restriction à la frontière du Canada les plus rigoureuses au monde. Le régime de test ne remplace pas l'exigence prévue par la loi de la mise en quarantaine, qui demeure notre moyen de défense le plus rigoureux contre la propagation du virus. »

*Le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile  
L'honorable Bill Blair*

« La situation liée à la COVID-19 continue d'illustrer sa nature imprévisible et son évolution rapide. Par conséquent, nous devons mettre en œuvre des mesures supplémentaires rapides et efficaces pour protéger la santé et la sécurité de tous les Canadiens. Nous continuons à déconseiller fortement les voyages non essentiels à l'étranger, car la probabilité de la mise en place de restrictions soudaines et d'exigences supplémentaires pendant la pandémie peut entraîner des circonstances difficiles et



stressantes auxquelles seront confrontés les voyageurs pendant leur séjour à l'étranger. Nous devons tous y mettre du nôtre afin de pouvoir traverser ensemble cette période difficile. »

*Le ministre des Affaires étrangères  
L'honorable François-Philippe Champagne*

## Liens connexes

- [Mesures, mises à jour et lignes directrices liées à la COVID-19 émises par Transports Canada](#)
- [ArriveCAN](#)
- [Exigences en matière de voyages](#)
- [Fiche d'information sur la quarantaine](#)
- [Fiche d'information sur l'isolement](#)

## Contacts

Allison St-Jean  
Attachée de presse  
Cabinet de l'honorable Marc Garneau  
Ministre des Transports, Ottawa  
[Allison.St-Jean@tc.gc.ca](mailto:Allison.St-Jean@tc.gc.ca)

Relations avec les médias  
Transports Canada, Ottawa  
613-993-0055  
[media@tc.gc.ca](mailto:media@tc.gc.ca)

Transports Canada est en ligne à [www.tc.gc.ca](http://www.tc.gc.ca). Abonnez-vous à Nouvelles en direct ou restez branchés par l'entremise de Twitter, Facebook, YouTube et Instagram pour rester au courant des dernières nouvelles de Transports Canada.

Ce communiqué est disponible en d'autres formats pour les personnes vivant avec une déficience visuelle.